



Interface Avocats

- ✓ Première inscription
- ✓ Accès à la plateforme
- ✓ Accès à une expertise
- ✓ Coffre-fort de l'expertise



6. INTERFACE AVOCATS

6.1 Première inscription à l'interface avocats

S'il s'agit de votre première connexion à la plateforme Opalexe, vous devez vous munir de votre certificat et vous inscrire avant de pouvoir vous connecter. Votre certificat vous sera requis pour vous connecter à la plateforme lors de chaque utilisation.

Le message suivant vous indique qu'une fois inscrit, vos coordonnées seront accessibles par les magistrats, greffiers, et collègues experts :

i
Ce formulaire va vous permettre d'enregistrer vos coordonnées. Ces coordonnées seront accessibles par tous les magistrats et greffiers lorsqu'ils utiliseront le module de désignation d'Opalexe. Vos collègues experts pourront aussi accéder à ces informations via la fonction annuaire des experts d'Opalexe.

Voici les informations que vous devez indiquer :

1. Prénom (Obligatoire)
2. Nom (Obligatoire)
3. Téléphone
4. Portable
5. Adresse e-mail (Obligatoire)
6. Adresse Postale
7. Cocher la case « j'accepte les conditions générales d'utilisation.... » (Obligatoire)



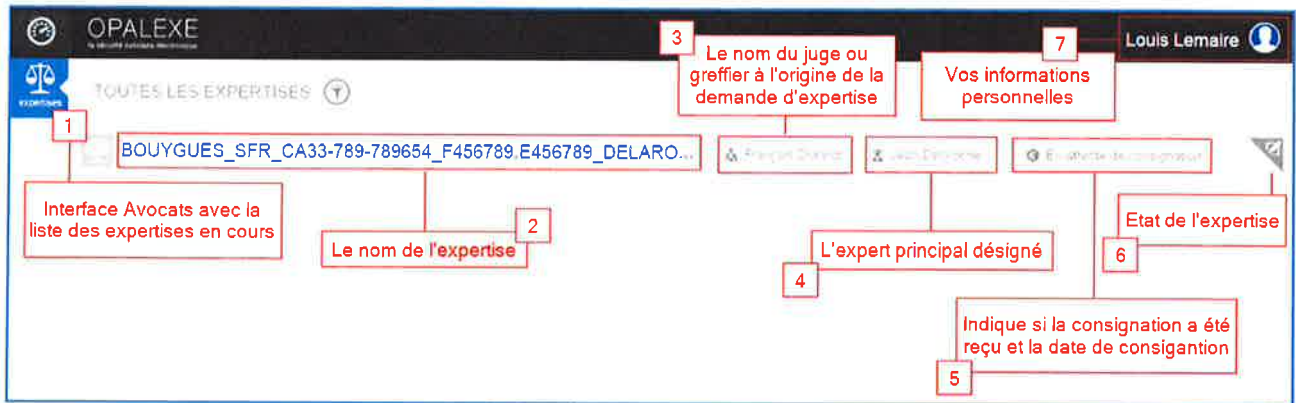
Attention : le bouton « valider » reste inactif tant que tous les champs obligatoires ne sont pas renseignés.

Une fois les champs remplis cliquez sur « Valider » afin de vous connecter. Votre certificat permettra au système de vous reconnaître afin de vous attribuer les droits appropriés à votre profil.

OPALEXE MANUEL UTILISATEUR

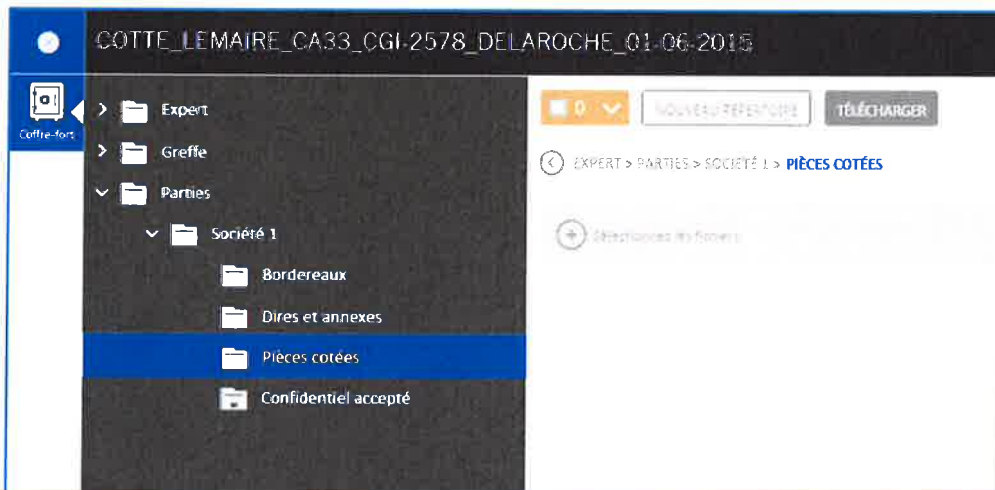
6.2 L'Interface Opalexe pour les avocats :

Voici l'interface Opalexe pour les avocats :



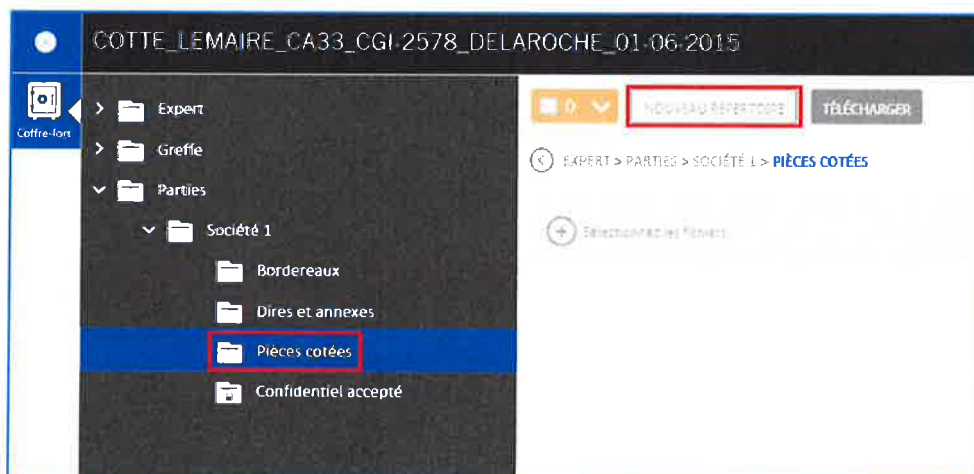
6.2.1 Interface coffre fort avocats :

L'interface coffre-fort vous permet d'accéder à l'ensemble des documents qui sont accessibles à votre profil et liés à l'expertise. Cette interface permet également d'ajouter des sous-dossiers et documents dans les sous-dossiers du répertoire intitulé « Parties ». Bien entendu, il faut que l'expert vous ait donné accès en écriture à l'interface.



6.2.1.1 Création de répertoires

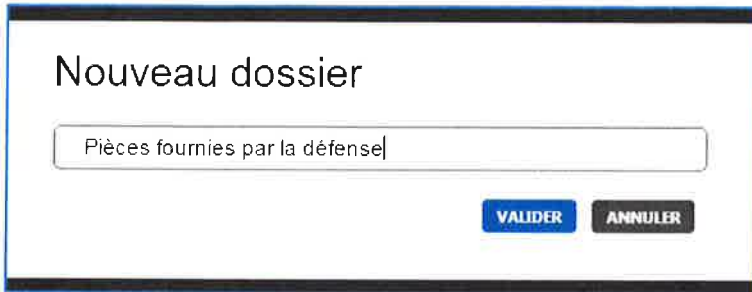
Vous pouvez créer des sous-dossiers dans l'ensemble des répertoires de votre partie. Pour ce faire positionnez-vous dans un dossier et cliquez sur « nouveau répertoire » :



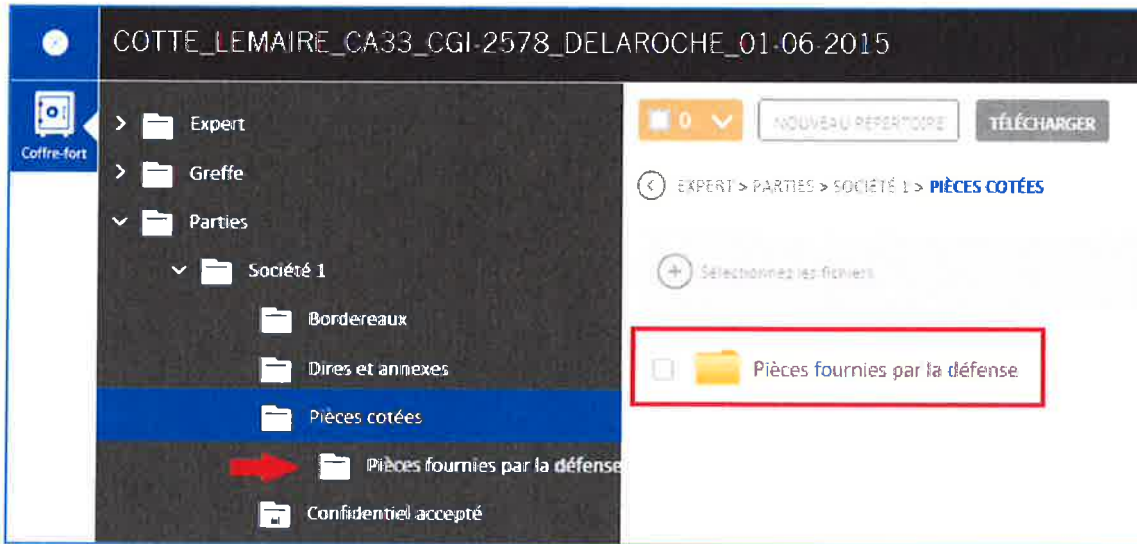
oodrive

OPALEXE MANUEL UTILISATEUR

Donnez un nom à votre répertoire ensuite validez :



Votre dossier sera créé et positionné dans le répertoire :

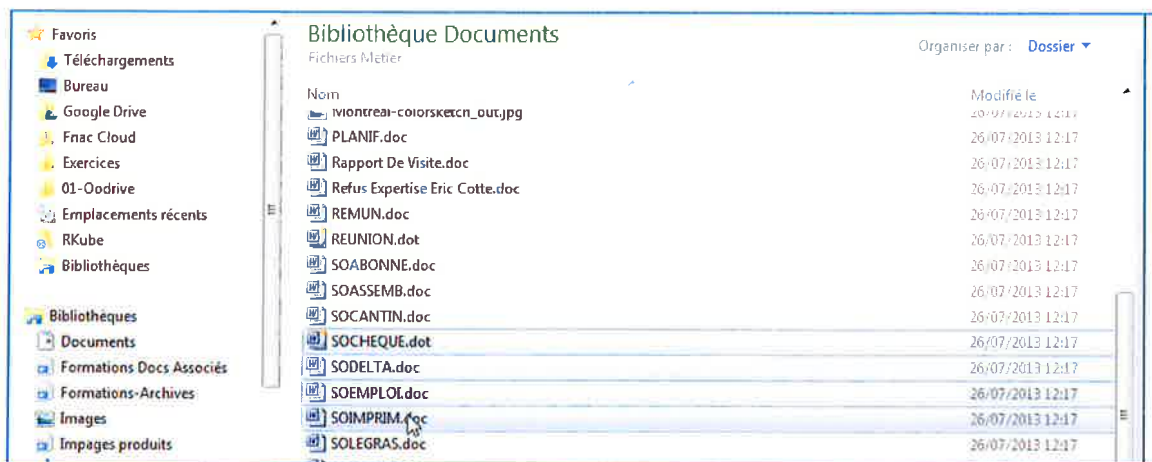


6.2.1.2 Ajout de fichiers dans les répertoires :

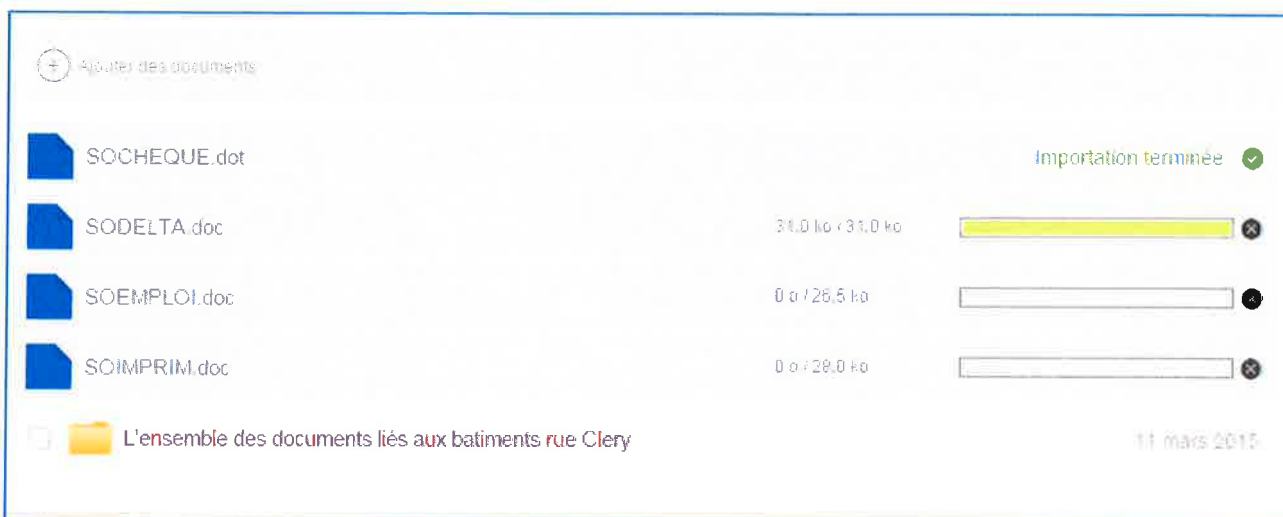
Vous pouvez à présent ajouter des fichiers dans le dossier à l'aide du bouton « Sélectionnez les fichiers ». La fenêtre explorateur de fichiers s'affiche vous permettant de choisir les fichiers de votre choix :



OPALEXE MANUEL UTILISATEUR



Validez en cliquant sur ouvrir. Vos fichiers seront alors uploadés vers la plateforme :



Notez que vous pouvez aussi importer les fichiers à l'aide de glisser/déposer depuis les dossiers sur votre poste vers l'encadré « ajouter des documents ».

Les fichiers seront alors déposés en ligne :

